

Ai-je le droit à une carte de residence

Par **jules 22400**, le **28/01/2019** à **22:29**

Bonjour ayant déposé un dossier d'étranger malade j'ai reçu une 1ère APS (Autorisation Provisoire de Séjour) de 06 mois

En présentant un dossier au niveau de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) j'ai été déclaré handicapé définitif et illimité >.80%.

Est ce que cela m'ouvre le droit à une carte de residence?????

Merci de votre réponse